

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2025_42

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	17

Date de la convocation :
08/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 octobre à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :
08/10/2025

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Bernard Angosto, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Isabelle Dos Reis, Elodie Dolhadille Jansen, Josiane Julien, Didier Lebois, Jean-Pierre Matini, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio.

Procurations :

Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Kati Moulet donne procuration à Madame Sébastien Tricou

Absents excusés : Madame Mireille Gassier
Monsieur Pierre Philippe Carpentier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Tricou

Délibération n°D2025_42 : Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Monsieur Sébastien Tricou expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

- Compte tenu de la nécessite de mettre à jour le tableau des emplois et effectifs en conformité avec la délibération D2025_41,

Il convient de créer l'emploi et d'adapter sa durée hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des emplois à compter du 13 octobre 2025 comme suit,

- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Catégorie	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Attachée Principale	DGS/CCAS/SMTTEU	A	35h	Oui	1	0
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal 1ere classe	Urbanisme RH Etat Civil Elections Accueil Régie eau	C	35h	Oui	2	0

Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	SO	C	35h	Oui	0	2
Administratif	Administrative	Adjoint administratif 2ème classe	Comptabilité Accueil Etat Civil Régie eau	C	35h	Oui	1	0
Police Municipale	Police	Brigadier-Chef Principal	Sécurité	C	35h	Non	1	0
Technique	Technique	Technicien	Encadrement Gestion de chantiers	C	35h	Oui	1	0
Technique	Technique	Agent de Maîtrise Principal	Services techniques	C	35h	Oui	1	0
Technique	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Services techniques	C	35h	Oui	1	0
Ecole bibliothèque	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Accompagnement Educatif, Culture Entretien Garderies	C	35h	Oui	1	0
Technique	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Services techniques	C	35h	Oui	3	3
Technique	Technique	Adjoint technique 2ème classe	Services techniques	C	35h	Oui	1	0
Technique	Technique	Adjoint technique 2ème classe	Services techniques	C	32h	Oui	1	0
Ecole Bâtiments publics	Technique	Adjoint technique 2ème classe	Entretien, Régie Garderies	C	35h	Oui	3	0
Ecole maternelle	Médico-Sociale	Agent spécialisé Principal 1ère classe	Accompagnement Educatif, Entretien, Garderies	C	35h	Oui	2	1
Ecole maternelle	Médico-Sociale	Agent spécialisé Principal 2ème classe	Accompagnement Educatif, Entretien, Garderies	C	35h	Oui	1	0
						Total	20	6

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU